

Zones à enjeux

Département	Unité de gestion cynégétique	Massif ou territoire (désignations indicatives)	Essence forestière en difficulté de régénération	Espèce de gibier concernée (*)	Observations
08 (Ardennes)	UG 1	Pointe de Givet	chêne, hêtre, épicéa	cerf	
10 (Aube)	UG Rumilly - Chaource		chêne	cerf, sanglier	
51 (Marne)	UG Brie-des-Etangs Nord	Forêt de Vassy		cerf	
	UG Argonne centre (sud A4)		chêne, hêtre	cerf, sanglier	Massif interdépartemental 51/55
52 (Haute-Marne)	UG Les Dhuits 31			cerf, chevreuil	La FDC estime que pour l'espèce chevreuil cette zone devrait relever de la catégorie « à surveiller »
	UG Fayl-Billot		chêne, feuillus précieux	chevreuil	La FDC estime que cette zone devrait passer dans la catégorie « à surveiller »
	UG Corgebin		hêtre, chêne	chevreuil	
54 (Meurthe-et-Moselle)	UG 30	massif de Mondon	chêne, hêtre	chevreuil	Zone d'expérimentation selon les indications de la FDC
	UG 27	massif du Donon	sapin	cerf, chevreuil	Massif interdépartemental 54/57/67/88
55 (Meuse)	UG 23 (sud A4)	massif de l'Argonne Centre	chêne, hêtre	cerf	Massif interdépartemental 51/55 Zone incluse dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
57 (Moselle)	UC 6 (3, 5, 4 et 7)	massif de la Canner	chêne, hêtre	cerf, chevreuil	
	UC 10	massif d'Hémilly	chêne, hêtre	cerf, chevreuil	
	UC 13	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	cerf, chevreuil, sanglier	Massif interdépartemental
	UC 20	massif du Donon	sapin	cerf, chevreuil	Massif interdépartemental 54/57/67/88
67 (Bas-Rhin)	GS1 (noyau)	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	cerf, chevreuil, sanglier	
	GS 2	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	cerf, chevreuil, sanglier	
	GS 4	massif du Donon	sapin	cerf, chevreuil	Massif interdépartemental 54/57/67/88
	GS 5, 6	vallée de la Bruche, Val de Villé, Haut Koenigsbourg	sapin, hêtre, chêne	cerf, chevreuil, sanglier	
	GS 7	Forêt de l'Illwald	chêne, frêne	daim, chevreuil, sanglier	Forêt interdépartementale 67/68
68 (Haut-Rhin)	GIC 1, 5, 6, 7, 14, 15	Hautes-Vosges : massifs de Ribeauvillé, Orbey, Munster, Labaroche, La Croix-aux-Mines, Valtin, Bussang, Vallée de la Thur	sapin	cerf, chamois	Massif interdépartemental 68/88 Limite sud pour le GIC 15 : vallée de la Doller La FDC estime que les GIC 5 et 7 ne devraient pas être inclus
	GIC 9 et 10	Forêt du Kastenwald	chêne, frêne	daim, chevreuil	
88 (Vosges)	UG 8a, 8b, 8d	massifs de Charmes/Rambervillers	chêne	cerf, chevreuil, sanglier	L'UG 8d fait consensus, en revanche la FDC estime l'inclusion des UG 8a et 8b plus discutable
	UG 11b, 12b, 13d	Hautes-Vosges : massifs de Ribeauvillé, Orbey, Munster, Labaroche, La Croix-aux-Mines, Valtin, Bussang, Vallée de la Thur	sapin	cerf, chamois	Massif interdépartemental 68/88
	UG 10a	massif du Donon	sapin	cerf, chevreuil	Massif interdépartemental 54/57/67/88

(*) Les diagnostics locaux lors de l'élaboration des plans d'actions devront confirmer ou préciser cette donnée « espèce concernée ».

Zones à surveiller

Département	Unité de gestion cynégétique	Massif ou territoire (désignations indicatives)	Essence forestière en difficulté de régénération	Espèce de gibier concernée (*)	Observations
08 (Ardennes)	UG 8a, 8b et 9	Sédanais et secteur de Carignan		cerf, chevreuil	Massifs transfrontaliers
10 (Aube)	UG de Soulaines			cerf	
	UG d'Orient	Massif de la forêt d'Orient		cerf	Réserve naturelle nationale (1500 ha)
51 (Marne)	UG Montagne de Reims	Montagne de Reims		chevreuil, sanglier	
	UG Brie-des-Etangs Nord	Forêt d'Épernay		cerf	
	UG Traconne	Traconne Nord		cerf	
	UG Argonne Sud		chêne, hêtre	cerf, sanglier	Massif interdépartemental 51/55
54 (Meurthe-et-Moselle)	UG 4b	Forêt des Baroches	chêne	chevreuil	
	UG 9a	Massif de la Reine	chêne	chevreuil	
55 (Meuse)	UG 17, 18	Massif de Montfaucon Mort-homme	chêne, hêtre, feuillus précieux	cerf, chevreuil, sanglier	Zones incluses dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
	UG 29	Argonne Sud	chêne, hêtre	cerf, sanglier	Massif interdépartemental 51/55 Zone incluse dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
	UG 33, 38, 45	Massifs Nord-Est de Bar-le-Duc		cerf, chevreuil	Zones incluses dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
57 (Moselle)	UC 19 et 18	Sarrebourg Est		cerf	
	UC 13	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	cerf, chevreuil, sanglier	
67 (Bas-Rhin)	GS 1 (hors noyau)	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	cerf, chevreuil, sanglier	
68 (Haut-Rhin)	GIC 2	Forêt du Kastenwald	chêne, frêne	daim, chevreuil	
	GIC 11	Forêt de l'Illwald	chêne, frêne	daim, chevreuil, sanglier	Forêt interdépartementale 67/68
88 (Vosges)	11a, 11c, 12a, 13c	Hautes-Vosges	sapin	cerf, chamois	